

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA

1er juin 2001, Le Cap

La séance est ouverte à 9h00

1. Allocution de bienvenue

LE PRESIDENT souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième réunion du Comité exécutif de l'AMA en 2001.

Il adresse ses remerciements à M. Balfour pour l'excellent accueil qu'il leur a réservé. La tenue de cette réunion en Afrique du Sud envoie un message important sur la nature universelle de la lutte contre le dopage dans le sport.

L'ordre du jour est chargé et les membres ont reçu les documents deux semaines avant la réunion, il espère donc qu'ils ont eu le temps de les examiner.

2. Liste de présence

LE PRESIDENT informe que le professeur Ljungqvist et le prince de Merode sont excusés. Il a reçu une lettre de Mme Vanstone (Annexe), par laquelle celle-ci déclare qu'elle ne peut plus occuper le poste de représentant du Gouvernement australien au sein du Conseil de l'AMA et de son Comité exécutif. Il propose qu'une lettre lui soit adressée pour la remercier de sa contribution au travail de l'AMA.

Mme Vanstone sera remplacée par Mme Jackie Kelly, bien qu'elle soit représentée à la réunion du Cap par M. Crick.

Le gouvernement japonais est représenté au Cap par M. Uehara.

DECISION

La proposition d'adresser une lettre de remerciement à Mme Vanstone pour sa contribution au travail de l'AMA est approuvée.

3. Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 6 mars 2001

LE PRESIDENT demande s'il y a des commentaires en ce qui concerne ce procès-verbal de la réunion du Comité exécutif à Lausanne le 6 mars 2001.

M. LARFAOUI précise que la Fédération Internationale en question en page 3 est la FINA et non l'IAAF.

De même, à la page 28 du procès-verbal, il a soutenu le point de vue de M. Crick plutôt que celui de M. Verbruggen.

DECISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 6 mars 2001 est approuvé, compte tenu des corrections faites par M. Larfaoui.

4. Observateurs

LE PRESIDENT signale la présence de deux observateurs officiels en la personne de M. Jaime Andreu et du professeur Saltín, qui est l'un des universitaires de pointe dans son domaine.

5. Suivi du financement par l'IICGADS

M. CRICK indique que la réunion du Comité consultatif intergouvernemental international de lutte contre le dopage dans le sport (IICGADS) a eu lieu au Cap les 30 et 31 mai 2001, et qu'elle a été

très fructueuse. Un accord est intervenu sur une formule de partage entre les cinq continents de la contribution des gouvernements à l'AMA.

La plupart des régions continentales ont entrepris un travail sur elles-mêmes, ce qui évitera à l'AMA tout un travail de coordination.

Les gouvernements se sont mis d'accord pour prendre en charge le financement de la moitié du budget de l'AMA pour 2002, bien qu'il subsiste quelques inquiétudes quant à leurs propres procédures budgétaires. Il y a également l'indication que les gouvernements désireraient quelques assurances en ce qui concerne les prévisions budgétaires de l'AMA.

En tout état de cause, la réunion transmet une réponse positive de la part des gouvernements.

M. CODERRE ajoute que l'avenir de la représentation gouvernementale et des relations de l'IICGADS avec l'AMA a également été abordé au cours de cette réunion.

Dans un proche avenir, une proposition sera faite concernant la possibilité de modifier les statuts de l'AMA, en vue de porter à 42 le nombre de sièges, afin d'inclure les représentants d'organisations telles que l'IPC.

En ce qui concerne l'IICGADS, la Malaisie accueillera la quatrième réunion du forum de l'IICGADS en 2002, au cours de laquelle sera discutée l'idée d'un traité international pour faciliter la coopération et l'harmonisation gouvernementales en vue du soutien au rôle de l'AMA.

Les gouvernements souhaitent jouer un rôle au sein de l'AMA.

LE PRESIDENT précise que la Déclaration du Cap sur la lutte contre le dopage dans le sport (Annexe) couvrent les points soulevés par MM. Crick et Coderre.

DECISION

Le suivi des subventions de l'IICGADS est approuvé.

6. Suivi des Comités de travail

– Comité Ethique & Education

LE DR VEREEN se réfère au rapport contenu dans le dossier des membres (Annexe). Le projet de Plan stratégique joint au rapport propose des directives sur la méthode de fonctionnement du Comité à l'avenir, y compris sur la planification à court et à long terme.

L'ensemble des principes éthiques et des activités d'éducation guidera et gouvernera toutes les activités, les projets et les programmes du Comité Ethique & Education.

Chaque projet sera soumis à l'approbation du Comité exécutif et au Conseil.

M.KOSS se réfère au projet de passeport des athlètes. Deux personnes supplémentaires font désormais partie du groupe qui étudie la question : M. Hack et Mme Thiel.

Le projet pilote en Finlande est en cours et il y a eu une invitation pour la mise en place d'un projet pilote en partenariat avec l'USADA.

DECISIONS

1. M. Hack et Mme Thiel font partie du groupe chargé du passeport des athlètes.
2. Le rapport du Comité Ethique et Education est approuvé.

– Comité Santé, Médecine et Recherche

LE PROFESSOR SALTÍN se reporte au rapport contenu dans les dossiers (Annexe).

En ce qui concerne le point 3, le Sous-comité usage thérapeutique s'est réuni le 26 mai de cette année et se rencontrera à nouveau en septembre 2001.

Le problème des substances à usage thérapeutique a été entériné et sera discuté avec les Fédérations nationales.

Son groupe va préparer un texte à inclure dans le Code de l'AMA.

En ce qui concerne le point 5 du rapport : Atelier du Centre de génétique et sport de Banbury, les préparatifs progressent de manière satisfaisante. Un très petit groupe y assistera pour discuter de la thérapie génique.

M. LARFAOUI conseille la prudence en ce qui concerne le Sous-comité usage thérapeutique. Il indique que le salbutamol et même la testostérone sont couramment prescrits par certains médecins pour raisons thérapeutiques.

M. BALFOUR demande si M. Mbanya a été accepté comme membre du Comité Santé, Médecine et Recherche, dans la mesure où la page 5 du procès-verbal précédent indique que le Comité exécutif a autorisé le Comité Santé, Médecine et Recherche à faire droit à la demande de M. Mbanya, si la candidature de celui-ci le satisfaisait.

LE PROFESSOR SALTÍN répond aux commentaires. Le groupe est au courant des problèmes des beta2 agonistes et autres substances prescrites pour raisons thérapeutiques, et la question sera traitée. Il signale cependant que le Sous-comité usage thérapeutique se concentre sur des cas plus graves, en dépit de l'importance de la question que posent le salbutamol et la terbutaline.

M. Mbanya sera invité à la prochaine réunion du Comité Santé, Médecine et Recherche, mais il n'est pas au courant des formalités.

LE PRESIDENT indique qu'il a reçu un message du Pr Ljungqvist recommandant la nomination de M. Mbanya au Comité Santé, Médecine et Recherche.

M. BALFOUR demande un supplément d'informations sur le Dr Ruijsch Van Dugteren.

LE PRESIDENT souhaite confirmer les objectifs du Sous-comité usage thérapeutique. L'AMA n'est pas à la recherche de moyens d'aider les athlètes à tricher, néanmoins, dans certains cas, elle doit reconnaître la nécessité de l'usage de certaines substances.

DECISIONS

1. La recommandation de nommer M. Mbanya au Comité Santé, Médecine et Recherche est approuvée.
2. Le rapport du Comité Santé, Médecine et Recherche est approuvé.

– **Comité Légal**

M. HOWMAN se réfère au rapport du Comité Légal (Annexe).

DECISION

Le rapport du Comité Légal est approuvé.

– **Comité Standards et Harmonisation**

M. WALKER se réfère au rapport figurant dans les dossiers (Annexe).

Il indique que le Comité est sur le point d'achever la préparation du projet de directives générales sur la prise en charge du résultat des tests. Il est prévu en dernière étape que les directives seront intégrées au Code de l'AMA.

Le Comité Standards et Harmonisation a également discuté de la flexibilité d'une liste insérée dans le Code avec les problèmes que posent les modifications de cette liste.

En ce qui concerne le projet CAFDIS, le Comité défend le point de vue selon lequel le projet fait double emploi avec les activités déjà en cours. Toutefois, si les objectifs du projet devaient subir des modifications, cela pourrait être envisagé.

Le Comité Standards et Harmonisation a recommandé la nomination du Dr Anik Sax, du Luxembourg, au Panel consultatif sur les résultats des tests de l'AMA.

LE PRESIDENT demande si le Groupe de surveillance de la Convention du Conseil de l'Europe propose un programme de travail.

M. WALKER répond que cela sera abordé à la réunion du Groupe de surveillance en novembre 2001. Les principes seront alors réexaminés par le Comité Standards et Harmonisation.

LE PRESIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour que l'AMA ne participe pas au projet CAFDIS tel qu'il est actuellement présenté.

Les membres approuvent-ils la recommandation de nommer le Dr Sax au Panel consultatif sur les résultats des tests de l'AMA ?

DECISIONS

3. L'AMA ne prendra pas part au projet CAFDIS tel qu'il est actuellement présenté.
4. La recommandation de nommer le Dr Sax au Panel consultatif sur les résultats des tests de l'AMA est approuvée.
5. Le rapport du Comité Standards et Harmonisation est approuvé.

– **Comité Finances et Administration**

M. REEDIE annonce que le Comité a produit un projet de Code de conduite à l'intention du personnel de l'AMA (Annexe), ainsi qu'un projet de Manuel des conduites et procédures. Le travail de base est terminé, il fera son possible pour produire un rapport à temps pour les prochaines réunions du Comité exécutif.

DECISION

Le rapport du Comité Finances et Administration est approuvé.

7. Plan stratégique

LE PRESIDENT demande à M. Wade de présenter le Plan stratégique

M. WADE propose une présentation sur écran du Plan stratégique. Il fait également référence au plan financier à la fin du document contenu dans les dossiers des membres (Annexe).

Il est recommandé que le Comité exécutif de l'AMA approuve le Plan stratégique de l'AMA et entérine la nécessité de développer des méthodes d'évaluation de l'efficacité de l'AMA.

LE PRESIDENT remercie et félicite M. Wade et son équipe.

Il demande aux membres non pas des projets d'amendements mais leur opinion sur ce qu'ils estiment correct, incorrect ou manquant dans le projet de Plan stratégique.

M. CODERRE tient à s'exprimer sur cet immense travail et ce Plan excellent, il estime en effet que ce Plan a besoin d'être concentré et clarifié. La décision prise par les gouvernements la veille pourrait être également ajoutée au Plan.

Harmonisation et législation ont besoin d'être spécifiées en collaboration avec les autorités publiques.

De même, Il estime que l'AMA a besoin d'un comité de marketing, notamment pour lancer des passerelles avec l'industrie pharmaceutique.

Des partenariats avec des sponsors devraient être envisagés comme source de financement.

M. LARFAOUI félicite M. Wade pour son rapport. Il est très ambitieux, toutefois, des limites doivent y être fixées, de même que des échéances devraient être précisées. L'AMA risque de subir des retards, il est donc nécessaire de se concentrer sur les parties les plus importantes de ce Plan.

LE PRESIDENT déclare qu'aucune décision définitive n'est exigée. Il demande la recommandation d'un Plan à soumettre à l'approbation du Conseil en août.

M. UEHARA abonde dans le sens des deux points de vue qui viennent d'être émis. Le Plan est ambitieux, et il y a une limite à ce que l'AMA peut entreprendre dans les trois à cinq ans à venir. Dès lors, il souhaiterait quelques précisions sur la possibilité réelle d'entreprendre tout ce qui est proposé.

M. CRICK remercie le personnel de l'AMA pour la réalisation de ce Plan et les stratégies bien pensées.

Le regroupement d'activités pas année donne une bonne idée des objectifs de l'AMA, bien que peut-être une indication des coûts pourrait être fournie sous une forme ou une autre, pour aider à lever les doutes qui pourraient surgir.

M. BALFOUR exprime ses félicitations pour la présentation. Il estime que le travail progresse, dès lors les coûts et la question des contraintes devraient être introduits dans le Plan.

M. REEDIE indique que c'est avec plaisir qu'il cherchera à produire un budget plus détaillé puisqu'on dispose désormais d'un Plan précis. A la fin de 2001, il sera possible de bénéficier d'un aperçu assez précis des finances de l'AMA pour 2001 et d'équilibrer les résultats avec 2002.

Les points sont désormais clairs, il considère que l'AMA devrait avoir une idée tout à fait exacte d'un résultat probable pour 2002.

M. WALKER félicite le personnel de son travail. Il demande si M. Wade ne pourrait pas procurer aux membres une copie de la présentation PowerPoint qui a été faite, car cela serait très utile. Il propose que conformément au Code de l'AMA, il y ait des dispositions pour que l'AMA puisse surveiller si le code est respecté.

MME LINDEN remercie le personnel du sérieux de son travail. Il s'agit d'une importante planification pour l'action de l'AMA, mais il est possible que des priorités doivent être sélectionnées lorsque les gouvernements apporteront leur financement.

A la fin de 2001, elle espère obtenir un rapport financier détaillé, précisant si oui ou non l'AMA a bien atteint tous ses objectifs.

Elle insiste pour dire que les gouvernements ont besoin d'une bonne discipline budgétaire et qu'il est possible qu'on soit forcé de retenir des priorités.

M. VERBRUGGEN estime qu'un plan financier et les possibilités de revenus sont d'excellentes idées. Il est reconnaît avec M. Coderre que les possibilités de revenus devraient être prises en considération. L'AMA aurait la possibilité d'en faire beaucoup plus si elle réfléchissait à cette question.

LE DR VEREEN souligne l'importance d'une stratégie de marketing.

M. KOSS considère que davantage de clarté en ce qui concerne la communication est nécessaire également. A ce sujet, ce sont les athlètes qui doivent être les éléments clés pour l'AMA.

LE PRESIDENT remercie les membres de leurs commentaires extrêmement utiles. L'AMA acceptera bien volontiers toute action gouvernementale qui traite de l'harmonisation des législations.

En ce qui concerne un comité et une stratégie de marketing, il est nécessaire de fixer un plan de fonctionnement avant que l'AMA puisse élaborer une stratégie de marketing. Un comité de marketing et une méthode pour prendre contact avec le public devraient être envisagés. La possibilité de faire payer des services a été envisagée et des recettes proviennent déjà de l'extérieur.

L'AMA pourrait également développer des relations plus étroites avec l'industrie pharmaceutique.

Ces points pourraient tous être précisés davantage. Les ambitions devront être confrontées aux possibilités et l'AMA pourra ensuite décider si elle a les moyens d'accomplir l'ensemble de ses objectifs. Sinon il lui faudra faire des choix.

Les observations de M. Crick sont correctes. Le regroupement des objectifs par année indique les priorités. En réponse à M. Koss, les questions abordées sont des travaux en cours.

Des copies de la présentation PowerPoint pourront être transmises à qui en fera la demande.

La surveillance en ce qui concerne le respect du Code de l'AMA est en effet très importante.

Il indique à Mme Linden que l'AMA est en mesure de justifier tout ce qu'elle a dépensé.

En réponse au commentaire de M. Verbruggen, il ne lui semble pas que l'AMA soit indolente sur le plan financier, mais il demeurera vigilant sur ce point.

Une politique de communication en direction des athlètes est essentielle, comme M. Koss l'a justement soulignée et l'AMA pourrait être plus claire à ce sujet.

En tout état de cause, les membres considèrent-ils que l'AMA dispose d'un Plan généralement satisfaisant à soumettre au Conseil lors de sa réunion en août?

DECISIONS

6. Le Plan stratégique est approuvé en principe pour soumission au Conseil de l'AMA lors de sa réunion en août 2001.
7. Des copies de la présentation PowerPoint du Plan stratégique seront fournies sur demande aux membres du Comité exécutif.

8. Evaluation du siège permanent

– Rapport du Comité d'évaluation

M. HOWMAN annonce que M. Ctvrtlik a préparé les commentaires pour le rapport d'évaluation sur le site permanent. En tant que président du Comité d'évaluation de l'AMA, M. Ctvrtlik aurait réellement apprécié de pouvoir se présenter devant le Comité exécutif au Cap, malheureusement, du fait d'engagements pris avant d'avoir accepté ce poste, il ne peut pas être présent à la réunion.

Le Comité d'évaluation a pris sa mission très au sérieux, comme toutes les villes candidates pourront en attester, il a tenté de mettre les points importants à l'épreuve sérieusement et de manière exacte. Le Comité d'évaluation a procédé conformément au mandat qui lui avait été confié par le Conseil de l'AMA en mars 2000.

M. HOWMAN indique qu'il va préciser l'action du Comité d'évaluation et les procédures utilisées. Il présentera et proposera ensuite le programme que celui-ci se propose de suivre pour effectuer sa tâche. Des directives supplémentaires seront demandées aux membres sur certains points qui n'avaient pas été pris en considération dans le mandat initial.

Les membres de l'équipe d'évaluation du site, hormis lui-même, sont M. Ctvrtlik, Américain, membre du Conseil de l'AMA, olympien à trois reprises en volley-ball, et membre de la commission des athlètes du CIO, président du Comité d'évaluation ; Anders Besseberg, président de l'Union Internationale de Biathlon et représentant les Fédérations Internationales de sports d'hiver.

Les membres étaient accompagnés de M. Syväsalmi, Secrétaire général de l'AMA, dont l'aide a été précieuse en ce qui concerne les conditions exigées par l'AMA et les besoins futurs de son personnel; M. Savolainen, consultant dans le bâtiment, dont l'aide a été inestimable concernant l'analyse des sites proposés pour le siège futur de l'AMA; et Mme Wither, qui, en qualité de membre du personnel de l'AMA, s'est chargée de toutes les tâches administratives de l'équipe.

M. Ctvrtlik souhaitait assurer tous les membres du Comité exécutif de l'AMA de la stricte confidentialité que le Comité a observé et continuera d'observer tout au long du processus d'évaluation, de l'honnêteté et de l'intégrité avec laquelle il a conduit sa tâche jusqu'à présent.

Depuis que les membres se sont retrouvés en comité, ils se sont fixé, à eux-mêmes et aux experts de l'AMA qui les assistaient, une stricte et rigoureuse ligne de conduite, précisant que toute information reçue des villes candidates devait rester confidentielle et que toute communication quelle qu'elle soit, concernant un document de candidature ou les visites sur les sites, ne devait être discutée qu'en présence de l'équipe d'évaluation.

Le calendrier du processus de décision a été joint au dossier des membres (Annexe).

Le Comité d'évaluation demande au Comité exécutif son approbation avant de poursuivre et il fait les recommandations suivantes :

Il propose de donner dix jours aux villes candidates avant de retourner signés les résumés des rapports qui leur seront envoyés le 8 juin 2001, accompagnés de tout commentaire concernant leur exactitude.

Le Comité d'évaluation se rencontrera à Los Angeles au début du mois de juillet pour réexaminer l'intégralité des dossiers de candidature et conditions de chaque ville candidate et commencera à compiler les recommandations qui seront ajoutées aux comptes rendus factuels. Si nécessaire, il se réunira également à Moscou pour compléter les rapports, et y joindre les dernières recommandations. Le Comité d'évaluation procédera ensuite à la traduction de tous les documents en français et enverra l'ensemble des dossiers de candidature à chaque membre du Conseil de l'AMA.

Tel que demandé par l'AMA, le Comité prévoit de présenter son rapport final et ses recommandations soit au Conseil de l'AMA tout entier ou au Comité exécutif à Tallinn, Estonie en août 2001.

Le Conseil procédera ensuite à un vote et une ville sera choisie.

Si les procédures proposées et le calendrier soulèvent une objection quelconque, les membres sont invités à le faire savoir.

M. HOWMAN se réfère aux documents soumis aux membres du Comité exécutif concernant plusieurs questions demandant des précisions supplémentaires (Annexe).

M. Ctvrtlik a également demandé l'autorisation du Comité exécutif pour utiliser un outil qui a été mis au point spécialement par les Nations unies pour venir en aide à la prise de décision. L'outil est connu sous l'intitulé : « Decision matrix ». Il a été utilisé dans des évaluations fondées sur une analyse de plusieurs variables. M. Ctvrtlik a l'habitude de se servir de cet outil et il estime qu'il pourrait être utile comme un moyen d'analyse en renfort, s'il était utilisé avec la pondération et l'échelle des points approuvées par le Conseil de l'AMA en novembre.

En conclusion, il remercie les membres de la confiance qu'ils accordent au Comité d'évaluation.

LE PRESIDENT demande à M. Howman de faire un résumé des recommandations.

M. HOWMAN demande au Comité exécutif de décider si le rapport final doit être présenté au Comité exécutif ou au Conseil. Par ailleurs, les villes candidates devraient-elles être invitées à faire une présentation à la réunion en Estonie en août ? La possibilité de se porter candidate devrait-elle être terminée ? Les membres ont-ils des demandes particulières ? Enfin, le Comité exécutif autorisera-t-il le Comité d'évaluation à utiliser Decision matrix ?

MME LINDEN ne croit pas que les villes candidates devraient être autorisées à faire une présentation à la réunion d'août.

LE PRESIDENT estime qu'il serait juste de préciser les raisons pour lesquelles les villes sont autorisées à faire une présentation. Peut-être méritent-elles cette chance après l'intense travail qu'elles ont fourni.

M. VERBRUGGEN est contre autoriser les villes à faire une présentation, car ce serait sans objet et onéreux.

M. BALFOUR est d'accord. Il ne souhaite pas être touché par une quelconque forme de corruption et il sera impossible d'empêcher les bruits de couloirs de se répandre si les présentations sont autorisées. Le Comité exécutif devrait faire confiance au Comité d'évaluation et éviter une grande mise en scène des villes candidates..

M. LARFAOUI demande si le rapport sera reçu avant le 20 août.

M HOWMAN indique que le rapport sera diffusé à tous les membres du Conseil deux semaines avant la réunion d'août.

M. LARFAOUI demande si les commentaires sur le rapport peuvent être faits entre le 8 et le 20 août..

LE PRESIDENT déclare que les membres recevront le rapport avant cette date.

M. BALFOUR demande sous quelle forme il se présentera.

M. KOSS se demande s'il y aura un classement des villes ou un rapport sur chacune d'entre elles.

M. VERBRUGGEN demande ce qui se passera exactement le 20 et le 21 août. Le rapport comprendra-t-il des recommandations?

M. HOWMAN répond que le cadre du rapport est fondé sur les 20 points d'évaluation. Le Comité d'évaluation peut fournir un classement si les membres le souhaitent.

LE PRESIDENT demande aux membres s'ils souhaitent que le Comité d'évaluation propose un classement des villes.

M. VERBRUGGEN demande si M. Howman se sentira à l'aise avec ce procédé. Il est très difficile de classer des villes.

LE PRESIDENT rappelle aux membres que des coefficients particuliers ont déjà été affectés aux différentes catégories.

M. HOWMAN souligne qu'il existe des écarts importants entre les indices pour chaque critère. Les candidatures ont également été reçues sous des formes extrêmement différentes les unes des autres.

M. VERBRUGGEN demande quelle est la nécessité de voter, s'il existe un classement précis. Chaque membre prendra en compte des facteurs différents, c'est pourquoi il ne veut pas de classement.

M. BALFOUR n'estime pas que l'AMA devrait interdire aux représentants d'assister à la réunion du mois d'août. Il faudra prendre des dispositions à ce sujet.

LE PRESIDENT signale que l'AMA a effectué des réservations groupées de cinq chambres d'hôtel par ville candidates. Peut-être les représentants pourraient-ils être observateurs à la réunion ?

En ce qui concerne Decision matrix, il s'agit d'un outil d'analyse statistique de critères qui peut produire une estimation générale fiable des recommandations éventuelles. Il estime qu'il s'agirait d'un exercice utile dans la mesure où l'AMA est sensée être ouverte et transparente et Matrix proposera un résultat mesurable.

DECISIONS

8. Le rapport factuel sera transmis aux villes candidates avant publication pour commentaires ou corrections éventuelles.
9. Le rapport du Comité d'évaluation sera rendu public le 8 août 2001.
10. Le Comité d'évaluation rendra compte au Conseil de l'AMA en août après un bref rapport au Comité exécutif.
11. Les villes candidates ne feront pas de présentation devant l'AMA en août, mais sont libres d'assister à la réunion en tant qu'observateurs.
12. Les candidatures sont considérées comme closes.
13. La proposition d'utiliser Decision matrix est approuvée.

14. Le rapport final du Comité d'évaluation ne fournira pas de classement des villes candidates.

– **Fonctionnement du vote**

M. HOWMAN précise que deux documents sur le fonctionnement du vote figurent dans le dossier (Annexe). Le premier document traite des conflits d'intérêts, et ajoute des amendements proposés aux dispositions prises sur les conflits d'intérêts adoptées le 22 mars 2000 par l'AMA, ainsi que la proposition d'inclure une troisième clause. Il signale que, selon le Droit suisse, des dispositions pour éviter les conflits d'intérêts sont obligatoires.

Le deuxième document traite du choix du siège permanent de l'AMA, et expose une procédure recommandée, ainsi qu'un certain nombre de recommandations supplémentaires.

M. Lauri Tarasti, finlandais, est recommandé comme scrutateur pour ce scrutin, ainsi qu'un officiel de haut niveau de Tallinn.

M. HOWMAN se demande si le terme « *representational* » dans le premier amendement proposé ne pourrait pas provoquer quelques inquiétudes.

LE DR VEREEN demande aux membres de jeter un oeil à la page 10 du projet de Code éthique pour les directives sur les conflits d'intérêts.

MME LINDEN demande si, en tant que fondation privée de Droit suisse, des plaintes pourraient être déposées à propos de conflits d'intérêts.

M. NIGGLI indique qu'il existe une disposition dans le Droit suisse précisant que les membres devront s'abstenir de voter en cas de conflit d'intérêts. Les règles de l'AMA pourraient être précisées mais elles doivent impérativement se conformer au Droit suisse.

M. BALFOUR estime qu'il serait stupide d'interdire à des personnes de voter, même si elles déclarent un conflit d'intérêts. Il ne croit pas que quiconque ait un intérêt particulier à bénéficier financièrement du résultat du vote, il serait illogique d'exclure des personnes.

Par ailleurs, le Président ne devrait pas être seul juge des conflits d'intérêts rencontrés par les membres.

MME LINDEN n'est pas d'accord avec M. Balfour. L'AMA a fait des déclarations sur les conflits d'intérêts lors de sa réunion de Montréal, prenant des dispositions claires, et l'Afrique les approuvées. Les règles doivent être respectées.

M. BALFOUR souligne que le cadre dans lequel la question a été abordée était plus vaste. Il ne souhaite pas se montrer en désaccord, mais il estime qu'il serait dommage que la plupart des membres s'abstiennent de voter du fait de conflits d'intérêts.

M. VERBRUGGEN demande quelles sont les réelles implications des règles telles qu'elles se présentent.

LE DR VEREEN souligne qu'il serait possible d'éliminer pratiquement tout le monde autour de la table du fait de conflits d'intérêts.

M. CRICK est d'accord avec M. Balfour et le Dr Vereen. Il approuve les règles du conflit d'intérêts et le contenu du Code d'éthique, mais il malencontreux que ces questions interviennent dans le processus de sélection du siège. Il estime que les membres devraient accepter les règles du conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit d'intérêts financiers, mais les règles ne s'appliquent pas au sujet en question dans ce cas.

MME LINDEN souligne qu'elle est contre cette proposition. Le Comité d'évaluation semble avoir fait du bon travail et elle ne souhaite pas entendre parler d'un scrutin non transparent. En d'autres termes de la non-application des règles concernant les conflits d'intérêts alors que celles-ci ont été initialement approuvées.

LE PRESIDENT indique qu'il pourrait y avoir une tendance à revenir au cadre juridique général concernant les intérêts économiques et financiers empêchant une personne de prendre part à un vote, mais autrement, aucun facteur permet de l'empêcher.

Est-ce que toute personne sans intérêts économiques ou financiers devrait être autorisée à prendre part au vote pour le choix du siège permanent de l'AMA.?

Sur sa demande, il est dûment pris note de l'objection de Mme Linden à la décision.

M. HOWMAN indique que l'AMA dispose d'une politique du conflit d'intérêts. Soit, il y a lieu de modifier la politique actuelle soit, le sens exact de celle-ci devrait être éclairci.

LE PRESIDENT constate qu'il s'agira d'une décision exceptionnelle.

M. WALKER déclare que la question a fait l'objet d'une discussion lors de la réunion d'Oslo, s'il se souvient bien.

LE PRESIDENT répond que la discussion à Oslo a porté sur l'exigence statutaire d'une majorité des deux-tiers.

Une décision sur les conflits d'intérêts doit être prise. L'AMA doit-elle adopter la politique suivant laquelle les membres ayant des intérêts économiques et financiers dans le résultat de l'élection doivent déclarer leur intérêt ?

M. VERBRUGGEN demande si cela constituera une exception aux statuts originaux.

LE PRESIDENT répond que le Conseil a pris une décision générale sur les conflits d'intérêts. La recommandation qui peut être faite est que le Conseil modifie sa politique pour cette question précisément. La décision finale devra être prise par le Conseil.

Il estime que le deuxième scrutateur de Tallinn devrait être connu au plus vite.

En ce qui concerne les statuts sur le changement de siège de l'AMA, une majorité des deux-tiers des votes est requise. Il suggère de recommander au Conseil que celui-ci adopte une politique de majorité absolue pour ce scrutin.

MME LINDEN demande des éclaircissements sur la procédure du scrutin.

LE PRESIDENT répond que la ratification du choix d'une ville est nécessaire, avec une majorité des deux-tiers des votes. Il propose cependant de recommander au Conseil d'adopter une pratique de majorité absolue pour le choix d'une ville candidate. Si une majorité des deux-tiers se dégage, le résultat pourrait alors devenir sujet à controverse.

Si deux villes arrivent ex-aequo avec les votes les moins élevés, il suggère un tour éliminatoire, afin qu'une seule de ces deux villes puisse participer au tour suivant. La ville au résultat le moins élevé étant retirée de la liste jusqu'à ce qu'on obtienne une majorité absolue. Les membres continueront donc de voter jusqu'à ce qu'on parvienne à une majorité absolue. Dès qu'une majorité absolue aura été obtenue, il y aura un vote de ratification de la décision, avec une majorité des deux-tiers exigée.

M. BALFOUR aborde la question des membres qui s'abstiennent au cours du scrutin.

LE PRESIDENT rappelle que les statuts n'envisagent pas les abstentions, la question ne peut donc pas être prise en considération.

M. HOWMAN indique que les votes nuls sont comptabilisés mais pas les abstentions. Un vote blanc est considéré comme une abstention.

M. LARFAOUI suggère de calculer la majorité absolue sur la base du nombre de votes exprimés, à l'exclusion des votes blancs.

M. HOWMAN souligne que l'Article 8 de la constitution de l'AMA stipule que, si des membres sont présents sans prendre part au vote, leur présence devra tout de même être comptée dans la majorité.

LE PRESIDENT en conclut que le nombre des membres présents lors du scrutin déterminera la majorité à atteindre.

M. HOWMAN demande si les membres souhaitent voter à main levée ou à bulletin secret..

LE PRESIDENT estime qu'un vote ouvert reflèterait mieux la nature publique et transparente de l'AMA. La proposition demande un vote à main levée, mais si un membre demande un vote à bulletin secret, la question sera soumise au Conseil. La proposition d'un vote à bulletin secret doit être acceptée par le Conseil de la Fondation à la majorité absolue.

M. LARFAOUI estime qu'un tel vote devrait être secret, il faudra donc demander au Conseil de décider.

M. CODERRE se demande s'il est possible d'être une organisation transparente et demande un vote à bulletin secret car les membres ont le droit de garder leur vote secret.

LE DR VEREEN indique que le vote est une combinaison d'ouverture, de facteurs équitables et de subjectivité. Un scrutin secret offrirait une certaine liberté dont les membres pourraient faire usage.

LE PRESIDENT suggère que la question soit soumise à la décision du Conseil.

DECISIONS

15. La proposition de recommander au Conseil qu'il adopte une politique selon laquelle seuls les membres ayant un conflit d'intérêts d'ordre économique ou financier dans le résultat du scrutin doivent déclarer cet intérêt est approuvé à une voix contre (Mme Linden).
16. La proposition de nommer M. Tarasti et un officiel de haut niveau de Tallinn (à nommer le plus rapidement possible) comme scrutateurs pour le scrutin portant sur le siège permanent de l'AMA est approuvée.
17. Le Comité exécutif recommandera au Conseil d'adopter une politique de majorité absolue pour le choix de la ville candidate en août 2001.
18. Si au cours du scrutin, deux villes arrivent ex-aequo avec le moins grand nombre de voix, un tour éliminatoire aura lieu, afin qu'une seule de ces deux villes participe au tour suivant. La ville au résultat le moins élevé sera retirée de la liste jusqu'à l'obtention d'une majorité absolue, suivie d'un vote de ratification à la majorité des deux-tiers.
19. Le nombre des membres présents permettra de déterminer la majorité requise.
20. La proposition de voter à bulletin secret sera soumise au Conseil de Fondation. Une majorité absolue doit être obtenue pour que la proposition soit approuvée.

9. Contrôle hors compétition

– Suivi du Programme

M. SYVÄSALMI se réfère aux deux feuillets que les membres ont dans leur dossier (Annexe). Le programme de contrôle hors compétition est à présent bien engagé.

DECISION

Le suivi du programme de contrôle hors compétition
est approuvé.

– **Suivi du contrat avec le prestataire de services**

M. REEDIE se réfère au rapport sur le contrat avec le prestataire de services (Annexe). IDTM (entreprise privée) a décidé de ne pas répondre à l'appel d'offres, et rétrospectivement, il n'aurait pas inclus dans le document d'appel d'offres que préférence serait donnée à une organisation à but non lucratif. L'offre a été attribuée à DFSC, qui a nommé IDTM comme sous-traitant.

Il sera nécessaire de préciser clairement que le contrôle ne devra pas être entièrement sous-traité par un contractant extérieur. Peut-être, l'AMA pourrait-elle envisager de nommer un directeur de projet afin de parvenir à une situation dans laquelle l'AMA détient un contrôle sur sa propre destinée.

Il propose que le contrôle général de l'ensemble du programme continue de relever de l'AMA. La tâche étant effectuée en fait par les agences nationales en partenariat avec IDTM pour l'ensemble du travail à effectuer, mais cela devra attendre que le personnel approprié soit engagé par l'AMA après que son siège aura été fixé.

M. LARFAOUI pose la question de la sous-traitance. Il estime qu'il serait sage de faire une recherche sur l'estimation des coûts de la part du DFSC.

Il met en question également la date de mise en fonction de la nouvelle gestion.

M. KOSS estime que l'AMA devrait prendre en charge la gestion du programme et effectuer les contrôles hors compétition.

M. REEDIE considère qu'il est devenu indispensable de renégocier de façon que l'AMA puisse reprendre la main sur l'ensemble de la question.

En ce qui concerne les estimations des coûts, elles peuvent sembler élevées, En fait, elles ne le sont pas lorsque tous les facteurs pertinents sont pris en compte.

En réponse à M. Koss, les avis sont partagés sur la question de contrôler ou non juste avant les compétitions. Idéalement, un programme de contrôles hors compétition inopinés devrait être organisé dans le monde entier et lorsque les athlètes s'y attendent le moins, mais c'est ce qui accroît les coûts.

Il propose que l'AMA retienne l'option de négocier un contrat avec le DFSC jusqu'au 31 décembre 2001 et demande l'autorisation de négocier un contrat pour 2002. Il espère qu'à partir du 1^{er} janvier 2003, l'AMA disposera d'un département de contrôle hors compétition à même de décider à qui sous-traiter.

Par ailleurs, l'AMA devrait prendre contact avec IDTM et lui demander de jouer le rôle le plus complet possible au sein du programme.

M. BALFOUR indique qu'un partenariat entre IDTM et les agences nationales serait utile pour l'Afrique du Sud.

M. REEDIE répond qu'il espère que le DFSC, plutôt que IDTM, obtiendra le contrat pour l'Afrique du Sud.

M. CODERRE demande si une ratification quelconque est nécessaire en ce qui concerne les contrats.

M. REEDIE répond qu'il n'a rien signé.

M. HOWMAN précise que le contrat en vigueur actuellement a été renégocié et signé par le Président.

M. CODERRE demande ce qu'il en est des futurs contrats.

M. HOWMAN considère que ce point a été approuvé par le Comité exécutif.

M. CRICK demande si le plan de gestion sera inclus dans la renégociation.

M. REEDIE répond par l'affirmative, il souhaite remettre l'élément de développement à l'AMA.

LE PRESIDENT demande si la proposition d'autoriser la négociation d'un contrat pour 2002 est approuvée.

DECISION

21. La proposition d'autoriser la négociation d'un contrat, y compris le plan de gestion, pour 2002 est approuvée,
22. Le suivi du contrat avec le prestataire de services est approuvé.

– **Test sang/Urine pour l'EPO**

M. NIGGLI se réfère au rapport qui figure dans le dossier des membres. (Annexe). Il est demandé au Comité exécutif d'autoriser le secrétariat de l'AMA à mettre en place le contrôle de l'EPO, sous réserve que les conditions scientifiques et juridiques soient respectées.

LE PROFESSEUR SALTÍN indique que le test de l'EPO proposé est le même que celui utilisé aux Jeux Olympiques à Sydney, avec quelques simplifications.

L'analyse de sang est effectuée par certaines Fédérations Internationales, mais le but actuel est d'harmoniser les variables qui sont testées, ainsi que la limite.

Si les signes d'un éventuel mauvais usage d'EPO sont détectés dans l'analyse de sang, il est alors procédé à une analyse d'urine.

M. CRICK demande si, au cas où le test sanguin est effectué comme une analyse, l'échantillon d'urine devra être re-collectée.

LE PROFESSEUR SALTÍN déclare que contrairement aux échantillons sanguins qui ne peuvent être conservés que quelques heures, l'urine peut être conservée sur une période de temps plus longue. Les échantillons d'urine pourront donc être collectés en même temps que les échantillons sanguins.

M. NIGGLI ajoute que le but est de viser les contrôles hors compétition, en utilisant des informations obtenues à partir des analyses de sang.

LE PROFESSEUR SALTÍN indique que certaines Fédérations n'ont pas la possibilité de faire en même temps des prélèvements d'urine et de sang, mais les tests sanguins seront effectués immédiatement, dès lors les échantillons d'urine seront prélevés très peu de temps après si nécessaire.

M. BALFOUR demande pourquoi les échantillons ne pourraient pas être prélevés simultanément.

M. KOSS demande si le budget en tient compte.

LE PROFESSEUR SALTÍN ne connaît pas les aspects financiers des prélèvements d'échantillons

L'idéal serait en effet de prélever le sang et l'urine simultanément, mais c'est tout simplement impossible dans tous les sports, bien que cela ne représente pas un problème majeur dans la mesure où les analyses de sang seront prévues au moment où les athlètes sont en situation la plus probable de présenter une mauvaise utilisation d'EPO, et tout signe de prise d'EPO induira immédiatement à un prélèvement d'urine.

M. VERBRUGGEN considère qu'il est encourageant que l'EPO soit décelable sur une période plus longue que ce qu'avait auparavant envisagé les experts.

Quand la décision pourra-t-elle être prise par le Comité Santé, Médecine et Recherche?

Il propose que l'AMA prenne immédiatement des mesures pour accroître les capacités de contrôle dans les laboratoires susceptibles d'effectuer ces analyses, car ils seront dans l'impossibilité de faire face lorsque tout le monde arrivera pour les tests de l'EPO. Il s'agit là d'une question urgente.

LE PRESIDENT demande aux membres de décider d'autoriser le contrôle de l'EPO, sous réserve que les conditions médicales nécessaires soient satisfaites. Il souligne que l'AMA a besoin de disposer d'un test scientifiquement fiable, et qu'elle devra également s'assurer que les accords légaux ont été passés. Sous réserve de ces deux facteurs, l'AMA devrait pouvoir lancer les contrôles de l'EPO.

Il précise à M. Koss que le budget prévoit les coûts mentionnés.

DECISION

La proposition du Comité exécutif d'autoriser le Secrétariat de l'AMA à mettre en place le contrôle de l'EPO, sous réserve que le test satisfasse les conditions scientifiques et juridiques pertinentes, est approuvée.

10. Rapport du financement de la recherche scientifique

LE PROFESSEUR SALTÍN déclare que son Comité se félicite du fait que l'AMA a décidé d'allouer une somme correcte au domaine de la recherche scientifique.

Jusqu'à très récemment, le Comité a étudié des demandes, et il espère que le Comité exécutif prendra une décision immédiate concernant ceux de ces projets qui recevront un financement

Il fait une présentation sur écran de la procédure de sélection des projets. L'appel à soumission des projets a été rendu public en janvier et février et trois domaines prioritaires ont été définis par le Comité Santé, Médecine et Recherche : les facteurs régulateurs et d'amélioration de la croissance, les composés améliorant la capacité du sang à transporter l'oxygène, telle que l'EPO, la testostérone endogène, les précurseurs de la testostérone et métabolites, etc. Les trois domaines ont été évalués par le professeur Friedmann, lui-même ainsi que le professeur Müller et six réviseurs externes.

Les critères d'évaluation retenus sont : le mérite et la pertinence scientifique pour l'AMA, méthodes/conception et faisabilité; compétence des demandeurs.

Une attention spécifique a été portée à l'éthique et la relation des chercheurs avec les athlètes de haut niveau.

Le Comité propose de soutenir une demande qui prévoit d'administrer à des athlètes de haut niveau des substances interdites afin d'en mesurer les résultats. Il demande l'avis de l'AMA quant à savoir si celle-ci devrait financer un tel projet.

MME LINDEN demande comment exactement des athlètes de haut niveau pourraient être admis à concourir s'ils ont pris des substances interdites.

M. CODERRE insiste sur l'importance des dossiers de recherche en terme d'application et de contrôle.

M. KOSS ne croit pas que l'AMA devrait financer des études impliquant l'utilisation de substances interdites administrées à des athlètes de haut niveau. C'est moralement condamnable.

Il considère que la discussion devrait davantage se concentrer sur les marqueurs indirects dans les substances.

M. BALFOUR indique qu'il voit une contradiction plutôt difficile à accepter dans la proposition. Il estime qu'il existe d'autres organismes pour faire le type de recherche proposé. L'AMA pourrait certainement obtenir des informations utiles auprès des organismes directement impliqués dans ce type de questions.

M. VERBRUGGEN calcule que davantage d'argent sera dépensé dans la recherche sur la testostérone que dans celle de l'EPO. L'EPO est à l'heure actuelle le principal sujet d'inquiétude de l'AMA et ses priorités sont donc *a* et *b*.

M. LARFAOUI soutien le point de vue de M. Verbruggen en ce qui concerne l'usage des fonds.

LE PROFESSEUR SALTÍN déclare qu'une dispense spéciale serait accordée aux athlètes auxquels il serait administré des substances interdites pour motif de recherche si le projet est approuvé. En tout état de cause, il comprend que l'AMA ne souhaite pas être partie prenante dans une telle étude. Il ne voit donc pas la nécessité d'entrer dans les détails techniques. En ce qui concerne la question de l'EPO, l'EPO disponible à l'heure actuelle sur le marché présente des composés supplémentaires par rapport à la molécule de l'EPO naturelle, ce qui signifie qu'elle pourrait être décelée par le contrôle urinaire. Si une société fabricante décide de retirer les marqueurs, le test de l'urine ne sera alors plus à même de déceler l'EPO. Il est alors probable que les autres sociétés en feront autant. Il faut également noter qu'il existe un vaste marché noir de l'EPO, (seule la moitié de l'EPO produite dans le monde à l'heure actuelle parvient aux personnes à qui elle est destinée). Il s'agit donc d'une menace sérieuse pour la communauté sportive.

Il n'y a pas assez de propositions travaillant précisément dans d'autres voies, et celles qui le font sont très bien financées.

Un substitut d'hémoglobine pourrait être injecté directement plusieurs heures avant la compétition et il est à présent disponible sur le marché. Les chercheurs travaillant sur les substituts de l'hémoglobine sont bien financés et disposent d'un accord de collaboration sérieux avec la société productrice de cette substance.

Il estime que les domaines les plus importants ont reçu un soutien.

Les financements de l'AMA devraient-ils être utilisés pour acheter des équipements pour les contrôles urinaires dans différents laboratoires ? Le Comité a estimé que le financement de l'AMA ne devrait pas être utilisé à cette fin.

Il existe en fait cinq laboratoires qui actuellement ont les moyens d'effectuer ce test.

MME LINDEN demande si une loi pourrait être passée pour empêcher les laboratoires pharmaceutiques de fabriquer de l'EPO indécélable ou de l'EPO sans marqueurs.

M. VERBRUGGEN signale que, sur les cinq laboratoires mentionnés par le professeur Saltín, seuls trois d'entre eux sont en Europe.

Il s'enquiert du coût des équipements pour le test de l'EPO.

M. CRICK félicite le Comité de son travail. Il estime que l'équilibre entre les trois catégories est à peu près correct et qu'il prend en compte un nombre de facteurs pertinents.

L'abus possible de l'EPO est plus limité que celui de la testostérone, dès lors il est d'accord avec la répartition des financements.

M. CODERRE signale que sa perception de la recherche est premièrement de comprendre et ensuite de prédire ce qui l'avenir réserve. L'EPO à actuellement les faveurs du temps, dès lors il considère que l'AMA devrait réserver davantage de fonds à l'EPO.

Il est entièrement d'accord avec Mme Linden sur la nécessité de légiférer. Ceci devra être étudié par les autorités publiques.

En ce qui concerne les catégories, il estime qu'il existe un déséquilibre entre b et c. L'AMA doit se concentrer sur l'avenir (a) et le court terme (b), et il lui faut fixer des priorités.

M. KOSS considère que les projets ne devraient pas être réétudiés. Le financement de l'équipement pour les tests urinaires devrait être envisagé et une autre décision est nécessaire en ce qui concerne le capital et la recherche.

LE PROFESSEUR SALTÍN, en ce qui concerne la collaboration avec l'industrie pharmaceutique, indique que l'AMA pourrait discuter la question avec les fabricants et leur demander de ne pas retirer les marqueurs, mais les fabricants se prononceront probablement en faveur d'un produit identique à l'EPO humaine. C'est pourquoi, pour eux, retirer les marqueurs est un moyen valable de parvenir à leurs fins.

L'usage des stéroïdes est la forme la plus répandue de drogue dont on abuse dans le sport, dès lors il existe bien un besoin réel de disposer de méthodes et d'aspects techniques sophistiqués de tests.

En ce qui concerne l'EPO, le Comité a reçu une soumission de recherche venue d'Australie pour un test urinaire plus simple et une augmentation du nombre des échantillons pris en charge d'échantillons. Le Comité ne propose pas que cela soit financé, dans la mesure où cela pourrait n'être que de peu d'utilité à l'avenir. Par ailleurs, le même groupe a déposé un autre projet de recherche de détection des substituts d'hémoglobine, et le Comité considère qu'il s'agit là d'un projet plus utile.

Le Comité ne peut soutenir des projets de recherche que personne n'a soumis et c'est en fait la situation en ce qui concerne l'EPO.

Au sujet de l'équipement, le principal inconvénient est qu'il nécessite des spécialistes. Il ne croit pas que le coût propre des équipements dépasse les US\$ 100 000.

MME VANCE indique que l'ensemble total du test EPO (mis en place, équipement et formation) est d'environ US\$ 300 000 à 500 000.

LE PRESIDENT demande que l'on examine les soumissions qui ont été reçues et approuvées. Lorsque les propositions seront hautement pertinentes pour l'AMA, elles seront approuvées (sous réserve d'une objection d'un membre) et si une proposition est moins que hautement pertinente, il demande alors au professeur Saltín d'expliquer pourquoi cette proposition devrait être financée. LE PROFESSEUR SALTÍN se réfère à la liste des soumissions (Annexe) et fait un bref résumé de chaque proposition.

Il retire la proposition de catégorie a 5 sur la base de la discussion qui vient d'avoir lieu.

Il propose également que l'AMA écrive aux fabricants concernés par la production de l'EPO pour obtenir une confirmation de leur intention de ne pas améliorer la fabrication.

M. KOSS met en garde l'AMA de la fausse sécurité qu'il y aurait à faire confiance aux fabricants de ne pas modifier la composition de leurs drogues.

M. VERBRUGGEN propose l'envoi d'une simple lettre aux fabricants pour leur demander leur avis sur la question.

LE PRESIDENT n'a pas d'objection sur la proposition. Cela pourrait être à l'avantage de l'AMA qui apparaîtrait forte et noble en demandant de telles assurances, mais il n'est pas certain que l'engagement vaudrait le papier sur lequel il serait écrit.

M. VERBRUGGEN indique que l'AMA doit au demeurant répondre au problème, en dépit des difficultés que cela pose.

LE PRESIDENT demande si les membres sont d'accord avec la proposition de demander au Comité Santé, Médecine et Recherche de nommer les fabricants d'EPO afin que l'AMA puisse ensuite leur écrire et leur demander des informations et des avis sur la production de l'EPO.

M. WALKER considère qu'un reliquat financier pourrait se dégager provenant d'un budget de recherche initial. Le Comité de recherche pourrait-il demander des soumissions de projets qui traiteraient des types de questions venant d'être abordés, y compris comment détecter l'EPO naturelle et anticiper les problèmes provoqués par les injections d'hémoglobine ?

LE PRESIDENT signale que si l'AMA s'engage immédiatement sur les projets proposés, elle aura alors moins d'argent à affecter aux prochains projets de recherche. Hormis les US\$ 5 millions pour 2001, le reliquat à allouer s'élève à US\$ 10 millions, en assumant que toutes les conditions définies sont remplies. L'AMA n'excède pas les prévisions budgétaires pour les années deux et trois, mais certains d'entre eux seraient appropriés plus tôt, si la recherche progresse telle que prévue.

M. REEDIE demande si l'AMA est en position de dire que les projets ont été approuvés et que les offres seront faites si elles sont approuvées immédiatement. Comment la nouvelle devra-t-elle être transmise ?

LE PRESIDENT déclare que le Comité exécutif pourrait approuver ces projets et devrait le faire. Pour les archives, l'équivalent d'un examen par des pairs a été effectué et aucun conflit d'intérêts n'a été constaté dans aucune des soumissions.

Les résultats de la recherche devront-ils être publiés ?

LE PROFESSOR SALTÍN répond que, le contrat qui sera signé avec chacun des demandeurs contiendra un paragraphe concernant le droit de brevet et autres types d'intérêts commerciaux. On trouvera également une disposition précisant que les résultats des projets devront être publiés.

Tous les projets pourraient débiter rapidement, mais une autre série de vérifications reste nécessaire concernant les aspects éthiques (les projets de recherche n'ont pas tous fourni

d'informations en nombre suffisant pour l'évaluation). Cela pourrait prendre plusieurs semaines. Le Comité Ethique et Education dispose d'un sous-comité pour aider le Comité de Recherche dans cette tâche.

LE PRESIDENT insiste sur la nécessité de publier les résultats des projets, car il ne souhaite pas certainement pas que l'AMA finance des recherches confidentielles. C'est un élément qui devra faire partie du contrat.

Il demande si les membres approuvent les projets dont la liste figure dans le rapport, sous réserve que ceux-ci respectent l'ensemble des normes éthiques et autres directives, et sous réserve également d'un contrat de recherche qui devra être approuvé par l'AMA.

M. CODERRE demande si, dans le cas où un test était mis au point, il appartiendrait à l'AMA.

LE PRESIDENT répond que c'est une question à négocier.

Il remercie le professeur Saltin et son Comité pour cet excellent travail.

Il déclare également que l'information diffusée devrait porter sur les projets qui ont été approuvés plutôt que sur les projets qui ne l'ont pas été.

DECISIONS

23. La proposition de demander au Comité Santé, Médecine et Recherche de nommer les sociétés fabricant de l'EPO pour permettre à l'AMA de leur écrire et de leur demander des informations et des conseils sur la production de l'EPO est approuvée.
24. Le Comité de Recherche envisagera d'utiliser le reliquat des fonds pour demander des soumissions de projets de recherche traitant de questions problématiques telles que la détection de l'EPO naturelle et anticipant le problème des injections d'hémoglobine.
25. Les résultats des projets de recherche seront publiés.
26. Les projets de recherche scientifique sont approuvés sous réserve qu'ils respectent l'ensemble des normes et directives éthiques pertinentes et sous réserve de la signature d'un contrat de recherche approuvé par l'AMA :
Tableau A, projets 1, 3, 4, 6, 7, 9.
Tableau B, projets 1, 2, 3, 4, 6, 9.
Tableau C, projets 2, 3, 6, 7,8, 10, 15, 16, 18.

11. Accréditation des laboratoires par l'AMA

M. WALKER déclare que la situation concernant le statut des laboratoires et à qui en revient la charge n'est pas entièrement satisfaisante. L'OMADC précise que c'est l'AMA qui devra accréditer les laboratoires, mais comme chacun sait, à l'heure actuelle, le CIO accrédite les laboratoires. L'AMA n'a pu en aucune façon mettre au point son propre système d'accréditation des laboratoires et plus la question a été étudiée par le Comité Standards et Harmonisation, plus le Comité s'est rendu compte combien le domaine est vaste et complexe, impliquant toutes sortes d'expertises, de besoins, de conditions.

Il considère que l'AMA doit accélérer sa planification et ses propositions en vue d'un système d'accréditation, mais elle doit également se montrer réaliste et comprendre que tout nouveau système devra nécessairement être édifié sur ce qui existe déjà, et tout nouveau critère prendra quelque temps pour être mis en place. C'est la raison pour laquelle, le Comité Standards et Harmonisation a proposé la création d'un Sous-comité qui sera chargé de l'accréditation des laboratoires (Annexe).

Le deuxième élément est qu'on puisse trouver, dans ce qui est proposé comme système d'harmonisation des laboratoires antidopages, un programme assurant un contrôle continu et externe de qualité. Dans cet esprit, il existe un projet qui pourrait servir de base. Il s'intitule ALADIN 2002 et est largement financé par l'Union européenne. Ce projet n'est cependant disponible que pour

les Européens. Le Comité Standards et Harmonisation a reçu l'autorisation du Comité exécutif en mars 2001 de voir si d'autres laboratoires non-européens pourraient se joindre à ce programme continu de contrôle professionnel. Il serait approprié que l'AMA prenne en charge les coûts d'un tel regroupement de l'ensemble des membres de la famille des laboratoires accrédités. Le Comité Standards et Harmonisation a examiné la question et recommande que l'AMA approuve cette proposition. Le coût prévu de participation dans cette partie particulière du projet s'élève approximativement à US\$ 200 000 par an. S'il approuve la proposition, il estime également que le Comité exécutif devrait demander que l'AMA soit associée à la gestion du projet. La prochaine réunion d'ALADIN aura lieu à Cologne en octobre 2001 et un représentant de l'AMA devrait assister à la réunion pour assurer la participation de l'AMA à la gestion du projet conformément à ses propres principes.

En ce qui concerne la possibilité pour l'AMA de prendre en charge les coûts d'équipement de laboratoires, il est intimement convaincu qu'il s'agirait d'une erreur, dans la mesure où les coûts pour un laboratoire moderne sont dans l'ensemble très élevés.

Des estimations ont été effectuées pour les réunions du Sous-comité Accréditation et la participation de l'AMA au projet ALADIN. Elles figurent en page deux du document déjà mentionné.

Si une réunion du Sous-comité est approuvée, il vient juste de recevoir une nomination pour le Dr Peter Van der Merwe, qui est le directeur du Laboratoire de Bloemfontein.

LE PRESIDENT est favorable à l'idée d'un sous-comité chargé de l'accréditation des laboratoires et M. Walker pourrait commencer à réfléchir à ceux qui pourraient en faire partie.

Le principe du projet ALADIN a été approuvé sous réserve de son examen par le Comité Standards et Harmonisation. Il en conclut donc que le Comité Standards et Harmonisation a examiné cette question depuis et qu'il recommande que le Comité exécutif approuve cette recommandation.

M. VERBRUGGEN demande si le Sous-comité Accréditation des laboratoires ne pourrait pas étudier le problème spécifique de la répartition géographique des laboratoires. Il serait utile qu'il puisse étudier la localisation ou les emplacements des laboratoires afin d'éviter des scénarios compliqués tel que l'envoi d'échantillons d'Amérique du Sud en Espagne pour analyse.

DECISIONS

27. La création et la composition d'un Sous-comité chargé de la question de l'accréditation des laboratoires sont approuvées.
28. La proposition de financement pour soutenir le projet ALADIN 2002, en vue de permettre principalement la participation des laboratoires non-européens est approuvée.
29. Le Sous-comité Accréditation des laboratoires étudiera le problème spécifique de la répartition géographique des laboratoires.

12. Liste des substances interdites

– Suivi 2001

M. NIGGLI se réfère au suivi concernant la liste 2001 que les membres ont dans leur dossier (Annexe).

En mai, la commission exécutive du CIO a approuvé la recommandation que lui avait soumise l'AMA concernant la liste pour 2001. Une nouvelle liste avait été envoyée avant cette date aux FI et elle sera applicable du 1^{er} septembre 2001 à la fin de l'année 2002..

– Rapport d'étape 2002

MME VANCE annonce que le Comité de la Liste s'est réuni une fois et qu'il se réunira de nouveau en septembre 2001. La réunion a été très fructueuse et constructive. Elle demande aux membres de se reporter au rapport d'étape figurant dans leur dossier (Annexe) pour plus de détails.

LE PRESIDENT signale que d'établir le rôle de l'AMA dans la conception et la promulgation de la liste des substances interdites a représenté un immense pas en avant. C'est l'une des nombreuses façons par lesquelles l'organisation a démontré sa complète indépendance par rapport aux organismes qui la composent.

Il souhaite que le Comité de la Liste soit à même d'achever sa tâche avant la fin de septembre 2002, si la liste doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

DECISIONS

30. Le suivi 2001 sur la liste des substances interdites est approuvé.
31. Le rapport d'étape 2002 sur la liste des substances interdites est approuvé.

13. Suivi de l'Intranet de l'AMA

M. LANU présente aux membres la méthode d'utilisation de l'Intranet de l'AMA. Ils recevront une identité d'utilisateur, un mot de passe et un manuel d'utilisation. Il y aura trois groupes d'utilisateurs : confidentiel, restreint et public. Le site sera accessible immédiatement après la réunion. Des cartes d'identité de sécurité seront activées après la réunion à Tallinn en août 2001 pour augmenter la sécurité. Les membres sont invités à prendre contact avec le représentant de l'Intranet pour toute autre question.

MME LINDEN demande la liste des adresses électroniques des membres du Comité exécutif, du Conseil et des divers Comités.

M. CRICK n'est pas sûr de savoir ce que contiendront les catégories confidentielle et restreinte.

M. SYVÄSALMI signale que l'Intranet ne remplacera pas le site web public de l'AMA. La catégorie confidentielle permettra, par exemple, aux membres du Comité d'évaluation de communiquer entre eux.

MME LINDEN demande si des formes d'échanges de conversation sont possibles.

M. LANU répond qu'un système semblable fait déjà partie des possibilités sur l'Intranet. Il sera également possible de faire figurer les adresses électroniques demandées dans la banque de données.

Le moyen de prendre contact avec lui figure dans le guide de l'utilisateur. Ainsi, si les membres rencontrent un problème quel qu'il soit, il les invite à s'adresser à lui.

LE PRESIDENT remercie M. Lanu de sa présentation. Il se réjouit que le système soit en place et fonctionne et s'apprête à en faire usage efficacement.

MME LINDEN se félicite que le travail ait été réalisé si rapidement et elle espère que les Comités n'hésiteront pas à utiliser l'Intranet afin de maintenir leur travail dans les limites de leurs budgets.

Sera-t-il possible d'obtenir davantage d'informations sur les projets de recherche ?

LE PROFESSEUR SALTÍN répond que les informations sur les projets de recherche seront définitivement disponibles pour la prochaine série de vérifications.

DECISIONS

32. Tous les membres recevront la liste des adresses électroniques des membres du Comité exécutif du Conseil et des Comités.
33. Le suivi de l'Intranet de l'AMA est approuvé.

14. Logo de l'AMA

M. KONTOS fait une présentation de la marque (Annexe). Une étude de marque est la première étape d'une stratégie de marketing, dans la mesure où proposer une image de marque donnera à l'AMA les bases de sa communication. Les possibilités en ce qui concerne la communication sont nombreuses, mais il existe également quelques difficultés. L'AMA devra prendre contact avec des audiences diverses, qui vont du jeune athlète au chercheur scientifique. Elle devra également traiter sur le plan international avec un nombre de cultures variées, l'essence de la

communication de l'AMA sera donc de prendre en compte tous ces aspects. Affecter une image de marque à l'AMA l'aidera à mieux définir sa vision. L'étude d'une image de marque procurera à l'AMA « une esthétique et un souffle » ainsi qu'un sceau ou un logo et un style pour la présentation de ses documents.

L'incidence budgétaire se situe dans une fourchette de US\$ 50 000-100 000. L'écart est large parce qu'il y a de bonnes chances pour que les agences parties prenantes décident de baisser leurs tarifs.

LE DR VEREEN demande si M. Kontos pourrait faire un commentaire concernant l'élaboration d'une marque en relation avec une stratégie de communication globale.

M. KONTOS indique qu'une stratégie de communication doit être fondée sur la recherche, c'est pourquoi une étude de marque donnera des indications pour les développements ultérieurs de la stratégie de communication, et apportera également les socles qui serviront sur plusieurs années.

L'image de marque va de pair avec la mise au point d'une stratégie de communication.

M. CRICK considère qu'il est essentiel d'assurer que le travail effectué en ce moment par le Comité Ethique et Education en fasse réellement partie et soit pris en compte dans l'élaboration de cette image de marque.

LE PRESIDENT estime qu'il est encore trop tôt pour élaborer une marque.

M. KONTOS déclare que le travail effectué par le Comité Ethique et Education et le Comité de Planification stratégique sera définitivement à la base de ce qui sera utilisé pour créer la marque.

DECISION

L'autorisation de US\$ 50,000-100,000 pour le projet d'image de marque est approuvée.

15. Projet d'information de la jeunesse

MME VANCE demande aux membres de consulter le rapport qui figure dans leur dossier pour information sur le projet d'information de la jeunesse. (Annexe).

DECISION

Le rapport sur le projet d'information de la jeunesse est approuvé.

16. Suivi des Observateurs Indépendants

M. SYVÄSALMI se réfère au rapport sur les Observateurs indépendants (Annexe).

Le rapport officiel des Observateurs indépendants a été publié et il sera remis aux membres le jour même.

L'observation d'un certain nombre de compétitions est prévue. Le président du groupe des Observateurs indépendants pour les Championnats du monde de natation au Japon en juillet 2001 sera M. Koehler; M. Jakoet présidera le groupe observant les Championnats du monde d'athlétisme en août 2001 au Canada; le Dr Garnier présidera les Observateurs indépendants aux Jeux Méditerranéens en septembre en Tunisie; M. Howman présidera le groupe assistant aux Championnats du monde de curling en décembre en Finlande; le groupe qui sera présent aux Jeux Olympiques à Salt Lake City en février 2002 sera également présidé par M. Howman; le groupe des Championnats du monde de Basketball en novembre 2001 en Turquie sera présidé par le Dr Pipe; et Mme Vance présidera pour sa part le groupe observant les Jeux Universitaires en Chine.

M. KOSS demande ce qu'il en est de l'AMA et du CIO en ce qui concerne Salt Lake City.

LE PRESIDENT indique que l'équipe d'Observateurs indépendants a été indépendante et a observé à Sydney. La commission médicale du CIO demeure responsable de l'autorité médicale pour les Jeux Olympiques. Certaines des recommandations faites par l'AMA ont été adoptées par la CMCIO et le CIO a demandé que l'AMA officie comme Observateurs indépendants à Salt Lake City.

Il sait que l'incidence élevée de cas d'asthme a fait l'objet de commentaires de la part des Observateurs indépendants et ces remarques ont été assurément prises au sérieux par le CIO.

M. CRICK a été quelque peu touché par les commentaires du Président au cours de la réunion de l'IICGADS, la veille. Le Président a parlé de certaines occasions où la présence

d'Observateurs indépendants était très importante pour l'AMA et que celles-ci auraient lieu aux frais de l'AMA et d'autres occasions où les Observateurs pourraient être présents sur la base d'un service payant. Il estime qu'il s'agit là d'une idée judicieuse.

Il s'inquiète de l'augmentation des demandes d'Observateurs indépendants, qui impliqueront un accroissement des ressources sans pour autant que cela procure de grands bénéfices en échange pour la lutte contre le dopage en général.

M. SYVÄSALMI fait le point sur la question. Les divers projets d'Observateurs indépendants qu'il vient de mentionner fourniront une occasion de formation aux Observateurs indépendants et ils leur seront donc utiles pour l'avenir.

LE PRESIDENT est particulièrement heureux de la publication du rapport des Observateurs indépendants et également du fait qu'elle n'a pas entraîné un murmure de réaction de la part du public concernant la capacité de l'AMA, ce qui est encourageant.

DECISION

Le rapport des Observateurs indépendants est approuvé.

17. Suivi du Code d'Ethique

LE DR VEREEN se réfère au document figurant dans les dossiers (Annexe). Il est demandé que le Comité exécutif examine les recommandations, les discute au cours de sa prochaine réunion et les soumette ensuite à l'approbation du Conseil tout entier en août 2001.

LE PRESIDENT déclare que les codes doivent être appliqués, il demande donc si l'avis du Comité Légal devrait être recherché ?

LE DR VEREEN répond que ce point a fait l'objet d'une discussion, et toutes les pièces seront transmises au Comité Légal.

M. KOSS signale que la section du rapport concernant les athlètes sera discutée lors de la réunion de la commission des athlètes à Moscou cette année.

DECISIONS

34. La proposition de discuter les recommandations au cours de la réunion du Comité exécutif en août 2001 avant de les soumettre à l'approbation du Conseil tout entier est approuvée.
35. Tout commentaire sur le Code d'éthique de l'AMA sera transmis au Dr Vereen.
36. Le rapport de suivi sur le Code d'Ethique est approuvé.

18. Présentation sur le Code antidopage de l'AMA

M. WALKER déclare que le Groupe de travail chargé de la coordination du Code antidopage de l'AMA a tenu sa première réunion en l'absence regrettable de membres du Mouvement olympique. Le rapport figure dans le dossier des membres (Annexe).

L'idée est d'obtenir un code unique, universel présentant trois différents niveaux.

L'AMA doit également disposer d'un système pour obtenir les contributions et les commentaires et autres ajouts au cours de l'élaboration de ce Code, ce qui selon lui prendra un temps assez long.

On peut prévoir que la préparation du Code sera un long processus, mais cela sera terminé au milieu ou à la fin de 2003 au plus tard. Ceci permettra aux FI et au CIO d'adopter leur propre réglementation sur la base de ce code, lors de leur congrès au cours de l'année olympique.

Il sera alors nécessaire de réfléchir sur la façon pour l'AMA de surveiller si ce code est respecté. Un système adéquat tenant compte de tout cela sera nécessaire.

Il fera tout son possible pour les membres reçoivent une meilleure présentation de cette question à Tallinn.

Il sera également nécessaire d'aborder la question des ressources financières et humaines.

LE PRESIDENT signale que c'est un objectif très important, et qu'on doit lui accorder beaucoup d'attention. Le but est d'obtenir la mise en vigueur du Code au moment des Jeux Olympiques à Athènes, c'est pourquoi, un processus rapide est indispensable.

Une proposition devra être soumise lors de la prochaine réunion du Comité exécutif.

Dans la mesure du possible, l'AMA devra tenter de décourager les particularismes, à savoir sport par sport, niveau par niveau.

DECISIONS

37. Le Groupe de travail chargé de la Coordination du Code antidopage de l'AMA fera une proposition concrète à la réunion du Comité exécutif à Tallinn, Estonie, en août 2001.
38. Le rapport du Groupe de travail chargé de la coordination du code antidopage de l'AMA est approuvé.

19. Suivi du Budget et rapport

– Rapport des auditeurs et comptes trimestriels

M. REEDIE se réfère aux états financiers couvrant la période du 10 novembre 1999 au 31 décembre 2000 (Annexe). Les comptes de l'AMA ont été audités par PriceWaterHouse Coopers. Le rapport sera soumis au Conseil de l'AMA en août 2001.

Il rappelle que les comptes ont débuté le 10 novembre 1999, et qu'il y a eu quelques dépenses supplémentaires entièrement prises en charge par le CIO avant la fondation de l'AMA qui ne font pas partie des comptes.

Le second document (Annexe) sont les états financiers trimestriels au 31 mars 2001.

Il a reçu du comptable une liste complète de chaque transaction intervenue à la banque de l'AMA au cours du trimestre, l'AMA peut donc justifier avec exactitude de toutes les dépenses qu'elle a engagées.

La question suivante à traiter sera de savoir si les dépenses engagées l'ont été à bon escient ou non.

Il souligne que le CIO a payé l'AMA régulièrement et avec efficacité sur une base trimestrielle.

M LARFAOUI se réfère aux comptes trimestriels. les chiffres du point 41 : *Charges sociales et autres dépenses du personnel*, sont presque aussi élevées que les salaires eux-mêmes.

Comment une somme de US\$ 76 294.33 a-t-elle pu être engagée pour *Services d'experts*, au point 502700 ?

Il se demande également ce que signifient les dépenses du point 560500, *Assurance de bureau*.

M. REEDIE est d'accord avec M. Larfaoui concernant le haut niveau des charges sociales. Néanmoins, l'AMA a suivi la politique du CIO en ce qui concerne le personnel, dans la mesure où certains membres du personnel de l'AMA viennent du CIO. Il s'agissait de maintenir un juste niveau de traitement.

En ce qui concerne le point 502700, *Services d'Experts*, il a été fait appel à une société externe pour préparer un programme qui a été exposé aux Journées olympiques de la jeunesse européenne d'hiver. Ceci a représenté l'essentiel de cette dépense. L'AMA avait un stand, des écrans de télévision et des vidéos, qui ont permis d'informer plusieurs centaines de jeunes sur l'action de l'AMA dans la lutte contre le dopage.

Le chiffre de SFr 135 000 représente l'assurance en responsabilité civile de l'AMA, par opposition à l'assurance du bureau. En d'autres termes, l'AMA s'assure contre les risques inhérents à l'ensemble du processus des questions d'antidopages et pas seulement le matériel de son bureau.

DECISION

Le suivi du budget et le rapport sont approuvés.

20. Suivi du recrutement

– Processus de recrutement du Directeur général

M. REEDIE estime qu'il devrait peut-être être fait appel à une société internationale de chasseurs de têtes de haut niveau pour les aider dans le processus de recrutement.

Il serait également nécessaire d'étudier les niveaux de salaires, et les conditions de recrutement, etc.

Il assume que les gouvernements demanderont que la vacance de ce poste soit annoncée.

LE PRESIDENT déclare que la question du processus avait été abordée à Oslo et qu'il y avait eu quelque défiance en ce qui concerne l'utilisation de chasseurs de têtes.

M. KOSS estime qu'il a été décidé à Oslo que les membres auraient la possibilité de suggérer des candidatures et qu'il n'était pas nécessaire de s'en remettre à une société de chasseurs de têtes.

En tout état de cause, il sera nécessaire d'approuver une description du poste à Tallinn en août.

M. SYVÄSALMI informe les membres que le Conseil a décidé qu'un petit groupe composé du Président, de M. Walker et de lui-même rédigera un projet de description du poste. Le Comité Finances et Administration a également recommandé qu'un groupe formé de MM. Pound, Reedie et Johanssen étudie la question des niveaux de salaires. Il estime qu'il serait avisé de combiner les deux groupes.

Il doit également prendre des dispositions en ce qui concerne la fin de son mandat en qualité de Secrétaire général de l'AMA. Il demande donc que des décisions soient prises.

LE PRESIDENT considère que la question concernant le Directeur général doit être envisagée en priorité et peut-être des mesures intérimaires seront-elles nécessaires.

M. VERBRUGGEN souligne que la nomination à un poste demande au moins six mois.

M. CODERRE déclare qu'un intérim sera nécessaire au moins jusqu'au Jeux Olympiques à Salt Lake City. Il y a trop de fers au feu, et l'AMA ne devrait pas se précipiter.

LE PRESIDENT demande s'il serait possible à M. Syväsalmi de prolonger son mandat jusqu'au 31 mars 2001. Il en discutera avec le Secrétaire général et en rendra compte aux membres lors de la réunion en août.

DECISIONS

39. La proposition d'étudier la question d'un Directeur général à la réunion de Tallinn en août 2001 est approuvée.
40. Le Président confirmera à la réunion de Tallinn en août 2001 si M. Syväsalmi demeurera au poste de Secrétaire général le 31 mars 2001.

– Etat actuel du recrutement

M. SYVÄSALMI informe les membres que, depuis la réunion du Comité exécutif le 6 mars dernier, une nouvelle assistante a été engagée pour travailler principalement avec le Directeur des Affaires juridiques de l'AMA.

Il a également été décidé que deux directeurs de projets seront recrutés, l'un pour travailler sur de possibles projets de l'Union européenne et l'autre pour travailler avec les organismes intergouvernementaux et gouvernementaux.

On constate une énorme pression pour engager davantage de personnel, y compris des personnes pour traiter de l'accréditation des laboratoires et des questions scientifiques.

Un projet sera préparé à temps pour la réunion de Tallinn pour permettre une discussion sur l'intégralité de la question du personnel nécessaire au bureau.

DECISION

La question du personnel de l'AMA sera discutée en détail à la réunion du Comité exécutif à Tallinn.

21. Questions diverses

– Information concernant la relation entre le Tour de France et l'AMA

LE PRESIDENT se réfère au suivi des objectifs communs acceptés par l'AMA et la Société du Tour de France (Annexe). Il est encore trop tôt pour annoncer quoi que ce soit de concret, mais il espère que les réunions pourront se poursuivre avec la Fédération Internationale concernée.

M. WALKER indique que le Tour de France étant l'une des plus importantes compétitions internationales en terme de spectateurs, il y a là une bonne occasion pour ceux qui sont concernés par le Projet d'information de la jeunesse. Il s'agit juste d'une idée et il n'a pas eu le temps d'y réfléchir davantage.

DECISION

Le suivi sur l'information concernant les contacts entre le Tour de France et l'AMA est approuvé

– Lettre de démission de Mme Buffet

LE PRESIDENT se réfère à la lettre que lui a fait parvenir Mme Buffet le 11 avril 2001 (Annexe). Il propose que l'AMA lui adresse une lettre de remerciement pour son soutien très positif.

DECISION

Une lettre de l'AMA sera envoyée à Mme Buffet pour la remercier de son soutien très positif.

– Lettre du CONI

LE PRESIDENT se réfère à la saga en cours qui fait de nouveau l'objet de comptes rendus de presse concernant le niveau apparemment élevé d'hormones humaines de croissance décelées sur un certain nombre d'athlètes italiens peu de temps après les Jeux Olympiques à Sydney.

A la réunion du Conseil, l'année précédente à Oslo, il avait été décidé que l'AMA écrirait au CONI pour lui demander une explication de la situation. Une lettre figure dans les dossiers en date du 27 mars 2001 (Annexe). Toutefois, elle ne fournit pas à son avis de réponse satisfaisante. Il demande l'autorisation de poursuivre l'affaire avec un peu plus de vigueur et de demander des réponses spécifiques à des questions précises.

DECISION

La proposition d'écrire au CONI pour lui demander des réponses spécifiques concernant la question des comptes rendus sur l'hormone humaine de croissance prise par les athlètes italiens lors des Jeux à Sydney est approuvée.

– Coopération AIAD / AMA

M. SYVÄSALMI déclare que l'objectif dans ce cas était de faciliter le développement de politiques nationales antidopages. Cela nécessitait de disposer d'un partenaire volontaire.

Après discussion avec M. Balfour, l'AMA et l'AIAD sont parvenus à la conclusion qu'une équipe de projet internationale sera mise en place avec pour objectif d'installer un système de qualité au cours des trois prochaines années, et l'Afrique du Sud aura un rôle clé à jouer dans cette tâche, avec le soutien intégral de l'AMA et de l'AIAD. L'Afrique du Sud sera le premier pays d'Afrique à recevoir la certification de conformité à la Norme internationale de contrôle de dopage (ISDC).

L'accord de partenariat entre l'AIAD et l'AMA, et le désir de M. Balfour de participer, ont été la raison de cette proposition.

M. BALFOUR indique qu'il considère vraiment que le partenariat entraînera un bénéfice mutuel et l'Afrique du Sud l'accepte. Les membres du continent africain ont également réagi de manière positive.

Il remercie également le gouvernement néerlandais.

DECISION

Le rapport sur la coopération AMA / AIAD est approuvé.

– **Cas de dopage de l'équipe finlandaise de ski**

MME LINDEN souhaite annoncer que le groupe d'action chargé de l'enquête sur le dopage a procédé à une investigation du cas de dopage de Lahti au cours des Championnats du monde de ski 2001. En bref, l'enquête a provoqué une amélioration de la politique antidopage en Finlande.

Elle remercie l'AMA de toute l'aide qu'elle a apportée et du soutien qu'elle a fourni dans la conduite de l'enquête.

Le rapport est disponible sur demande.

Elle remercie également M. Koss de ses idées sur les passeports.

– **Athlétisme des Etats-Unis (USATF)**

LE PRESIDENT fait part des difficultés qui ont surgi au cours des Jeux Olympiques à Sydney à propos de la nomination par l'Athlétisme des USA d'un athlète contrôlé positif à quatre reprises.

L'USATF a immédiatement annoncé la création d'une commission d'enquête polyvalente et a demandé à l'AMA d'envoyer un représentant. M. Howman a accepté d'être le représentant à cette commission.

Au cours des derniers mois, l'USOC a cessé de financer le travail de la commission, il est résulté que M. Howman a dû payer de sa poche les dépenses engagées au nom de la commission d'enquête. Il propose donc que l'AMA s'enquiert au près de l'USOC de la raison pour laquelle ces dépenses n'ont pas été payées et demande à l'USOC le remboursement des dépenses que M. Howman a dû acquitter. Toutefois, il aimerait également que la commission achève son travail, car il est évident que quelque chose doit être fait.

DECISION

Le Président de l'AMA demandera à l'USOC pourquoi il a cessé de financer la commission d'enquête de l'USATF et qu'il rembourse M. Howman des dépenses qu'il a acquittées.

22. Prochaine réunion

DECISIONS

41. La prochaine réunion du Comité exécutif de l'AMA aura lieu le 20 août 2001 à Tallinn, Estonie.
42. La prochaine réunion du Conseil de la fondation de l'AMA aura lieu le 21 août 2001 à Tallinn, Estonie.
43. La réunion du Conseil de l'AMA aura lieu le 27 novembre, le lieu reste à annoncer.

LE PRESIDENT remercie chacun de sa participation.

Beaucoup de travail a été accompli et il y a des annonces positives à faire.

M. Balfour s'est montré un hôte parfait, et il faut également remercier M. Ramsamy, de même que le personnel du Cap pour les dispositions techniques et tous ceux qui ont contribué au succès de cette réunion.

La séance est levée à 17h16.

POUR APPROBATION

M. RICHARD W. POUND, QC
PRESIDENT ET PRESIDENT DU CONSEIL DE L'AMA